

Avez-vous pensé à vous protéger en cas de mise en cause de votre responsabilité civile professionnelle ?

Votre professionnalisme vous conduit à tout mettre en œuvre pour satisfaire vos clients. Pourtant, votre responsabilité peut être mise en cause par un tiers, qu'il soit l'un de vos salariés, de vos clients, ou toute autre personne.

Les conséquences qui peuvent en résulter sur votre trésorerie sont rarement prévisibles et peuvent déstabiliser le cours de votre activité.

Pour vous protéger, nous vous proposons une garantie Responsabilité civile professionnelle que vous pouvez compléter par une garantie Protection juridique.

Vos responsabilités ne vont pas sans risques ... Notre responsabilité est de vous protéger

? Que faire si...

- Un de vos informaticiens a accidentellement effacé les données informatiques de votre client. Ce dernier réclame leur reconstitution et un dédommagement financier pour n'avoir pas pu honorer des commandes.

- Une erreur de programmation commise par votre équipe a entraîné des dysfonctionnements dans le système informatique de votre client. Il vous demande de prendre à votre charge l'impact financier.

■ La mise en cause de votre responsabilité peut résulter d'une faute, erreur, négligence ou omission, de votre part ou de celle de l'un de vos salariés, ayant causé des **dommages (corporels, matériels, ou financiers) à un client ou à un tiers.**

■ **Nous prenons en charge les conséquences financières de ces dommages.** Nous assurons également votre **défense** et vos **recours (amicales ou judiciaires) contre les responsables.**

■ Avec 100% Pro Services, vous êtes protégé **pendant** l'exercice de votre prestation, comme **après son achèvement.**

Vous avez besoin d'une protection juridique ... Nous sommes à vos côtés

? Que faire si...

- En conflit avec l'administration fiscale, vous ne savez pas comment vous défendre. Vous avez besoin des recommandations d'un juriste.

- Votre salarié vous poursuit devant les Prud'hommes.

- Vous êtes en désaccord avec l'un de vos clients sur le montant d'une facture.

■ Désaccord contractuel, litige, procédure... Dans un environnement juridique et fiscal de plus en plus complexe, faire appel aux conseils de spécialistes est souvent indispensable.

■ Qu'il s'agisse d'une question juridique, fiscale ou salariale, vous bénéficiez d'un **service d'assistance juridique** qui vous informe et vous conseille sur simple appel téléphonique.

■ En fonction de la situation, nous prenons en charge votre **défense** et intervenons au mieux de vos intérêts, de la recherche d'une **solution amiable** au suivi d'une procédure.

■ En cas de litige, vous bénéficiez du libre choix de l'avocat et de la prise en charge des frais et honoraires d'experts et d'avocats dans les limites prévues au contrat.



GENERALI
Solutions d'assurances

GENERALI IARD Société anonyme au capital de 59 493 775 euros
Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris

Siège social 7 bd Haussmann - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

DÉCOUVREZ les **SOLUTIONS** de GENERALI

100% PRO SERVICES **SSII**

Avez-vous pensé à assurer vos biens professionnels ?

Vos équipements et vos locaux sont indispensables à l'exercice de votre activité. Ils représentent un investissement que vous devez préserver pour garantir la pérennité de votre entreprise.

Avec 100% Pro Services, vous choisissez les garanties qui correspondent le mieux à votre SSII.

Vos locaux et vos équipements peuvent subir des dommages ... **Nous** vous prémunissons des conséquences

? Que faire si...

- Vos données informatiques ont été détériorées et vous devez faire face à des frais de reconstitution.

- Un dégât des eaux a endommagé les aménagements que vous avez financés dans les bureaux dont vous êtes locataire.

■ Vol, dégât des eaux, incendie, dommages électriques... Vos biens professionnels sont exposés à des risques imprévisibles qui peuvent mettre à mal le développement de votre activité.

■ Nous vous proposons **un contrat modulable** selon vos besoins :

- vous choisissez parmi un large éventail de garanties ;
- vous déterminez le montant de franchise et le mode d'indemnisation qui vous conviennent (en valeur à neuf sur 3, 5 ou 10 ans, ou en vétusté déduite).

■ Autre avantage : si, au cours de l'année, vous faites l'acquisition d'un nouveau matériel, ce dernier est automatiquement assuré dans la limite des garanties souscrites.

Vous êtes souvent en déplacement professionnel ... **Nous** vous proposons une garantie spécifique

? Que faire si...

- Votre tablette tactile a été volée dans votre véhicule.

- Votre disque dur externe a été endommagé dans les locaux de votre client.

■ Déplacement chez un client, trajets professionnels, participation à des salons... Votre mobilité nécessite une protection de vos équipements **même en dehors de votre lieu de travail**.

■ Avec la garantie « **Matériel professionnel hors locaux** », nous les couvrons lors de vos trajets, y compris lorsque vous les transportez chez vous.

Votre activité doit être maintenue en cas de coup dur ... **Nous** assurons sa pérennité

? Que faire si...

- Votre principal collaborateur a eu un accident et est immobilisé. Vous devez sous-traiter une partie de son activité.

- Vos locaux sont inaccessibles suite à un incendie. Vous continuez pourtant de payer vos charges fixes, en plus du coût de location des nouveaux bureaux.

■ Un incendie, un dégât des eaux, un vol, un bris de matériel ou un accident corporel peuvent freiner ou interrompre votre activité et entraîner une perte de votre chiffre d'affaires. Il vous faut reprendre dans les meilleurs délais.

■ **Nous prenons en charge les frais liés à la reprise rapide de votre activité** : location temporaire de nouveaux locaux et de matériels, frais de sous-traitance, dépenses pour informer vos clients et vos fournisseurs...



GENERALI
Solutions d'assurances

GENERALI IARD Société anonyme au capital de 59 493 775 euros
Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris

Siège social 7 bd Haussmann - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026